

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 14 Juin 2022

Délibération N° 2022-18

L'an deux mille vingt deux et le 14 juin à 18h30 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme NEIL Véronique, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de POUZOLS Hérault.

Etaient présents: Francis RICARD, Marie-Pierre FLAMBARD, Rachel JOUBI, , Jérôme CASTRO, Cendrine BARTHE, Pascal BAUDON, Morgan AIGOUY, Patrick FLEITH, Myriam DOMERGUE, Alain LAHELLEC, Christine HOULES,

Etaient absents excusés: Jean-Noël SATGER, Clément BRENGUES, Catherine CAGNEAUX

Conseillers en exercice:	15
Présents:	12
Votants:	12
Date de la Convocation :	07/06/2022

Objet: Accueil de Loisirs Périscolaire de POUZOLS - TARIFS 2022-2023 et Amendement du Règlement de Fonctionnement du Service

Madame le Maire propose pour la rentrée scolaire prochaine :

- **DE MAINTENIR pour 2022-2023** et pour tous les accueils (du matin, du midi, de l'après-midi et du soir), la tarification modulée en fonction des quotients familiaux des familles appliquée en 2021-2022 à savoir :

Désignation accueil	Horaires	QF < 600€	601€ < QF < 1500€	QF > 1501€
Accueil du Matin	7h30-8h30	0,65 €	0,75 €	0,85 €
Accueil du Midi	12h-13h45	4,55 €	4,65 €	4,75 €
Accueil de l'Après-Midi	16h15-17h	0,55 €	0,65 €	0,75 €
Accueil du Soir	17h-18h30	1,25 €	1,35 €	1,45 €
	17h-17h30	0,35 €	0,45 €	0,55 €

Lesdits tarifs seront évalués en continu et révisables à tout moment par délibération du conseil municipal.

- **D'AMENDER LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT** notamment les articles portant sur les RESERVATIONS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES (inscriptions et les annulations) faisant suite au transfert physique du service de l'accueil de la mairie vers les locaux de l'accueil de loisirs périscolaire et à la mise en place de permanences en période scolaire.



LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

DECIDE

De MAINTENIR les tarifs appliqués sur l'année scolaire 2021-2022 sur 2022-2023 et approuve la grille tarifaire présentée.

D'ACCEPTER le nouveau fonctionnement du service et **d'AMENDER** en ce sens le règlement de fonctionnement tel présenté.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Transmission au représentant de l'Etat le 15 JUIN 2022

Le Maire,

Véronique NEIL

